



## Pour litige pour un terrain avec mobil home

-----  
Par snake

j ai acheté un terrain pour installer un mobil home pour vivre dedans et la maire me dit que c est interdit et que c est la loi c est vrai ou pas merci cordialement cela fait que j ai habité dans un autre mobil home pendant 15 ans sur une parcelle en face mais elle a etait vendu et la nouvelle proprio n est plus d accord pour que je reste du coup j ai acheter une parcelle et un nouveau mobil home du coup j ai la nouvelle proprio et la maire contre moi elle ce connaisse je veut juste savoir si j ai le droit ou pas MERCI j ai besoin de vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
En effet, c'est interdit sauf autorisation de l'urbanisme.

Lire ici les détails :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F620]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F620[/url]